

Accueil Républicain des nouveaux maires de la Mayenne – 10 septembre 2020





Convention ruralité

« Pour une stratégie territoriale d'évolution de l'offre scolaire publique en Mayenne au bénéfice de la réussite des élèves ».



- A été signée le 25 juin 2018 ; signataires : Préfet, DASEN, CD53, AMF53, AMRF53, la CAF, la MSA
- Est une convention d'objectifs et non de moyens
-
- Engage les signataires à la poursuite des objectifs
-
- Se fonde sur la connaissance partagée, par tous les acteurs du territoire, des évolutions nécessaires du réseau scolaire grâce à la mise en commun des données consolidées au sein d'un comité de pilotage
-
- Vise à identifier les zones de fragilité où "l'inaction publique" serait "critiquable"
-
- Promeut une évolution "continue et en douceur", "en douceur mais affirmée", permettant de laisser du temps au temps mais sans "prime à l'inaction"
-
- Garantit la multiplicité des modèles et de réponses pour s'adapter aux "réalités des contextes de terrain" extrêmement hétérogènes (démographie, ressources humaines, usagers) : elle ne prétend aucunement à l'exhaustivité des réponses possibles, dont on peut penser qu'une partie reste à inventer
-

Tient compte de l'existence du réseau des établissements privés sous contrat qui a sa propre logique d'évolution

Tient compte du contexte de baisse continue des effectifs depuis 2010: moins 2500 élèves

Propose de valoriser les initiatives éducatives innovantes dans le cadre d'une ruralité « offensive » et fière de ses réussites

Vise à mieux éclairer les décisions du DASEN sachant :

- qu'il garde ses prérogatives
- que la méthode d'élaboration des cartes scolaire se nourrit des "fondamentaux" de la convention (attention à la ruralité ; garantie de l'équité) territoriale et affirmation de la solidarité départementale ; proposition, promotion et accompagnement des regroupements pour viabiliser les structures "en danger" ; recherche de l'accord et de l'aide des élus ; traitement particulier des zones présentant des fragilités ; absence de "prime à l'inaction" ; utilisation de sursis pour laisser du "temps au temps" lorsqu'une prise de conscience s'est révélée tardive) ;
- que les décisions annuelles de carte scolaire sont mieux comprises si elles sont préparées dans une logique pluriannuelle ;
- qu'elle aborde l'inter degrés comme un point d'appui stratégique en cohérence avec le parcours ambitieux pour l'élève.

La carte scolaire 2020 du premier degré

La carte scolaire 2020 se traduit par :

- ✓ Une moyenne départementale prévisionnelle de 21,68 élèves par classe (22,2 en 2019, 22,7 en 2018 ; 22,79 en 2017 ; 23,46 en 2016) ;
- ✓ 4 fermetures de classes ;
- ✓ La fermeture de 5 postes de remplacement ;
 - ✓ le redéploiement partiel du réseau des maîtres T2R pour une aide annuelle à temps plein ou à mi-temps sur une ou deux écoles ;
- ✓ 3 ouvertures de classes ;
- ✓ le renforcement de la prise en charge des élèves à besoins particuliers ou en situation de handicap ;
- ✓ le renforcement de la formation et de l'accompagnement des professeurs.

Les fermetures

4 fermetures de classes

- Laval Jules Verne élémentaire (18,67 après fermeture) ;
- Laval Hilard élémentaire (22,80 après fermeture) ;
- Château-Gontier Jean Guéhenno (22, 75 après fermeture) ;
- Mayenne Charles Perrault Maternelle (24 après fermeture).

4 Fermetures T2R (3 sont réutilisés)

- T2R MNE Evron ;
- T2R MSE Grez-en-Bouère ;
- T2R MSO Saint Pierre La cour ;
- T2R MNO la Haie Traversaine.

5 fermetures de postes de remplaçant

Les ouvertures

3 ouvertures de classes

- Contest: 2 à 3 classes, 20 après ouverture ;
- Paul Eluard Mayenne (de 7 à 8 classes, 23,13 après ouverture) ;
- Saint Aignan/Saint Cyr en Pail (de 3 à 4 classes, 20,5 après ouverture) en ouvrant le T2R MNE à temps plein ;

2,25 ouvertures de T2R

- Laval Agglo à Saint Berthevin le Lac ;
- 1 ouverture de T2R à la Roche Neuville (ajustement de septembre).
- 0,25 à Goron (ajustement de septembre)

Les autres mesures

Réponses à des besoins particuliers (3,5ETP)

- 1 ouverture d'Ulis TFC à L'Huisserie ;
- l'installation d'un ETP TSA sur le pôle ressource départemental « autisme » ;
- 1 ouverture d'un maître E Villaines-la-Juhel ;
- la coloration d'un titulaire remplaçant pour renforcer l'aide aux élèves allophones.
-

Accompagnement et formation (2,25 ETP)

- Le renforcement de la décharge du chargé de mission EMI ;
- Le renforcement de l'accompagnement des stagiaires ;
- 1 poste adapté.

Renforts RH

- 5 TR brigade en surnombre à Châlons du Maine, à Cossé, à Grez en Bouère, à Craon, à Château-Gontier (St Fort)
-

La rentrée scolaire

Les objectifs

Objectifs réaffirmés : Elever le niveau général de tous les élèves ; réduire les inégalités sociales ;

La circulaire de rentrée du 10 juillet 2020 pose quatre priorités :

- Protéger la santé des élèves et des personnels ;
- Développer l'esprit d'équipe tant chez les adultes que chez les élèves pour assurer notre mission fondamentale de transmission des savoirs et de réduction des écarts de niveau ;
- Assurer la pleine inclusion de tous les enfants à besoins éducatifs particuliers ;
- Transmettre les valeurs civiques.

Une priorité : consolider les apprentissages des élèves en identifiant leurs besoins et en y apportant une réponse personnalisée : Rôle des évaluations nationales : CP, CE1, 6^e, test de positionnement de 2nde, outils de positionnement du CP à la 3^e ; **moyens sup. aux établissements (2020)** ; relancer le sport scolaire ;

En pratique

- **A l'école** : Objectif global de « 100% de réussite en CP ». Pour chaque élève : lire, écrire, compter, respecter autrui ; Pérennisation du plan Mathématiques ; Mise en œuvre du plan Français avec les conseillères et conseillers pédagogiques de circonscription ; stages de réussites aux vacances de la Toussaint ; renforcement du sport ;
- **Au collège** : Renforcer le dispositif « Devoirs faits » (démarrage dès la 2^{ème} semaine de septembre). S'appuyer davantage sur les évaluations 6^{ème};
- **Au lycée général** : poursuivre la mise en place de la réforme en terminale. A noter : LLCER Anglais se décompose en deux sous-spécialités : anglais à dimension littéraire, anglais monde contemporain à dimension communicationnelle ;
 - aménagement des épreuves du bac (BO spécial n°6 du 31 juillet) ;
 - modification du programme de 1^{ère} en enseignement scientifique.
- **Au lycée professionnel** : consolidation de la TVP. A noter :
 - Développement de la co-intervention en 1^{ère} et 2^{ème} années ; mise en place du chef-d'œuvre en baccalauréat professionnel ; construction des modules de poursuite d'études et d'insertion ;
 - Passage de 3 familles de métiers (construction durable du bâtiment et des travaux publics ; gestion administrative, transport et logistique ; relation client) à 9 (+ industries graphiques et communication ; études et modélisation numérique du bâtiment ; alimentation ; beauté et du bien-être ; aéronautique ; hôtellerie-restauration).

Les résultats aux examens

	Mayenne	Académie	France
Bac. Général	99,74 %	99,73 %	98,4 %
Bac. Techno.	99,67 %	99,6 %	95,7 %
Bac. Pro.	92,03 %	92,86 %	90,7%

	Mayenne	Académie
DNB	93,3 %	91,7 %

	Mayenne	Académie
CAP	90,2 %	92 %

	Mayenne	Académie
BEP	92 %	92,1 %

Source : dossier presse rectorat

Merci de votre
attention